RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 avril 2025

OBJET :

DE-25-04-1-13) CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE AVEC L'AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE LA VILLE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250409-lmc1H12931H1-DE
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025
Date de Publication : 11/04/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1er du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2022 ;

Considérant que *l'Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son concours à l'Amicale du personnel qui a pour objet la création de liens d'amitié, d'entraide et de solidarité entre ses membres sans considération de fonction ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 31 mars 2025,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention d'objectifs pluriannuelle 2025-2028 avec *l'Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes* visant notamment à préciser le montant de la subvention 2025 fixée à 430 000 € pour le fonctionnement et les prestations sociales et 240 000 € pour les chèques-vacances.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

ARTICLE III : La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250409-lmc1H12931H1-DE
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025
Date de Publication : 11/04/2025